

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2021-178

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2021

# Sommaire

## **CHRO / Secrétariat DG**

45-2021-03-29-00004 - Délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des affaires financières, de la stratégie et de la performance (2 pages)

Page 3

CHRO

45-2021-03-29-00004

Délégation de signature en matière de gestion et en matière financière à la direction des affaires financières, de la stratégie et de la performance

**CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL D'ORLÉANS**  
**DIRECTION GÉNÉRALE**

**ARRETE**

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière  
à la direction des affaires financières, de la stratégie et de la performance

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2011 nommant Madame Juliette VILCOT-CREPY en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu le contrat à durée indéterminée du 20 juillet 2017 nommant Monsieur Mickaël MORISSEAU, en qualité de directeur adjoint des finances au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu le contrat à durée indéterminée du 25 février 2019 nommant Madame Delphine ETEVENAUX, attachée d'administration au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu la nomination à la direction des finances, à compter du 28 octobre 2019, de Madame Christelle MONTIGNY, attachée d'administration principale,

Vu l'arrêté du 20 janvier 2021 nommant Monsieur Jean-François JOLLIVET, en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans,

## ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Monsieur Mickaël MORISSEAU est chargé des fonctions de directeur des affaires financières, de la stratégie et de la performance au centre hospitalier régional d'Orléans. Monsieur Jean-François JOLLIVET est en charge des fonctions de directeur adjoint des affaires financières, de la stratégie et de la performance au centre hospitalier régional d'Orléans.

ARTICLE 2 : A ce titre, en matière de gestion, délégation est donnée à Monsieur Mickaël MORISSEAU pour signer, tout document se rapportant à son service, à l'exception des actions contentieuses ainsi que des questions de principe de politique générale.

ARTICLE 3 : En matière financière, délégation de signature est donnée à Monsieur Mickaël MORISSEAU pour engager et liquider l'ensemble des dépenses et des recettes des budgets du centre hospitalier régional d'Orléans dans son périmètre de gestion. La signature du bordereau de mandats emportant certification du caractère exécutoire de l'ensemble des pièces justificatives jointes aux mêmes mandats. Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mickaël MORISSEAU, la même délégation est donnée à Monsieur Jean-François JOLLIVET, directeur adjoint à la direction des affaires financières, de la stratégie et de la performance. En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Mickaël MORISSEAU et de Monsieur Jean-François JOLLIVET, délégation est donnée à Madame Juliette VILCOT-CREPY, directrice des usagers, de la qualité, de la communication et de la gestion de crise, ou à Madame Christelle MONTIGNY, attachée d'administration principale, ou à Madame Delphine ETEVENAUX, attachée d'administration.

ARTICLE 5 : Sont exclus de la présente délégation toutes opérations concernant l'ordonnancement des titres de recettes et dépenses émis à l'encontre des délégataires, chacun en ce qui le concerne.

ARTICLE 6 : La présente décision annule et remplace la décision n° 2019/7347, en date du 4 novembre 2019 et prend effet à compter du 29 mars 2021. La présente décision sera communiquée au trésorier principal, au président du conseil de surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 29 mars 2021  
Le directeur général,  
Signé : Olivier BOYER